

31 JANVIER 2025 PROCÈS FICTIF

Depuis près de 10 ans, un procès fictif grandeur nature au Tribunal administratif de Marseille



ME BENJAMIN HACHEM

Le 31 janvier dernier s'est tenue une nouvelle édition du procès fictif au tribunal administratif de Marseille organisé en partenariat avec le tribunal, la faculté de droit et le barreau de Marseille. En effet, cela fait désormais presque 10 ans que se tient chaque année un procès fictif mettant en scène les étudiants du master II « *Droit et pratique des contentieux publics* » de la faculté de droit d'Aix-Marseille sur la thématique de l'urbanisme (contentieux de permis de construire de promotion immobilière). Mais nouveauté depuis deux ans, à la mode « *The Voice* », les équipes d'étudiants sont coachées ! Ainsi cette année l'équipe de rapporteurs publics soutenue

par M. Peyrot, Rapporteur public au TA (2^{ème} chambre), a ouvert le bal, pour ensuite laisser la place à l'équipe de Me Reboul en requête, laquelle a eu la lourde tâche de se confronter à celles de Me Loiseau et de Me Cagnol en défense, respectivement dans les intérêts de l'administration auteure de la décision et de son bénéficiaire. En face, se trouvait une formation de jugement présidée par M. Thierry Trottier, président du tribunal administratif de Marseille, par le professeur Olivier Le Bot, directeur du master, et par Me Benjamin Hachem. Cette année encore les équipes se sont démenées, produisant de nombreux jeux d'écriture de grande qualité, parfois tard le soir quelques

minutes seulement avant le couperet de délais impératifs fixés généralement à minuit. Lors de l'audience de plaidoirie, qui se déroulait sous le regard attentif de notre bâtonnière, Madame Marie-Dominique Poinso-Pourtal et qui ne se limitait pas à une série de « *je m'en rapporte* » (!), les équipes attaque et défense ont formulé des observations précises et pertinentes, tentant de rebondir du mieux possible aux conclusions fouillées, mais pour autant très claires, de l'équipe rapporteur public. S'en est suivie une série de questions, parfois volontairement déstabilisatrices, d'une formation de jugement décidément très loquace (cela peut arriver de la part de juges

administratifs, surtout quand un avocat se glisse dans la formation de jugement), et curieuse de voir la répartition des étudiants dans un tel contexte. Elle n'a pas été déçue ! De cet exercice exigeant, parfois éreintant pour les équipes, mais toujours avec des étudiants motivés et enthousiastes, il en ressort une très belle expérience personnelle et professionnelle pour tout le monde. Alors un immense merci au tribunal administratif, à son président, et aux coachs avocats et magistrat. Et vive la prochaine édition du procès fictif !



[cela fait désormais presque 10 ans que se tient chaque année un procès fictif mettant en scène les étudiants du master II « *Droit et pratique des contentieux publics* » de la faculté de droit d'Aix-Marseille sur la thématique de l'urbanisme]